



2018

Nominations



Pour plus d'information, veuillez communiquer à la réception au 506-877-7847 ou via courriel à expansiondieppe@dieppe.ca.

For more information, please contact the reception at 506-877-7847 or via email at expansiondieppe@dieppe.ca.

Catégories de prix

Entreprise par excellence: Ce prix est destiné à une entreprise de Dieppe, qui a apporté une contribution importante à la communauté des affaires. Cette entreprise possède une vision exemplaire, la perspicacité gestionnaire et des traits dont d'autres aspirent à avoir. Elle doit avoir fait preuve de succès et de croissance en termes d'agrandissement/diversification, des ventes, de la rentabilité, de la création d'emploi et de l'image physique de l'entreprise. Elle doit avoir montré un engagement envers la communauté de par son implication et/ou par une ou des contributions quelconques. L'entreprise doit exister et avoir été exploitée au moins cinq (5) ans sans interruption. Une entreprise ayant déjà remporté ce prix peut poser de nouveau sa candidature après une période huit (8) ans.

Entreprise de service par excellence : Ce prix est destiné à une entreprise de Dieppe, qui doit avoir fait preuve de succès et de croissance en termes d'agrandissement, de diversification et d'investissement. La croissance au niveau des ventes, de la rentabilité, de la création d'emploi et de l'image physique de l'entreprise sera aussi considérée. L'entreprise doit être exploitée depuis au moins cinq (5) ans et contribuer au développement économique de la région par son implication dans des organisations socio-économiques soit de façon directe ou indirecte. Une entreprise ayant déjà remporté ce prix peut poser de nouveau sa candidature après une période huit (8) ans.

Entreprise en émergence : Ce prix est destiné à une entreprise de Dieppe qui, au cours de sa courte existence, a été en mesure de se créer une réputation d'entreprise crédible, innovatrice et vouée à un avenir prometteur. Elle doit avoir fait preuve de succès ou démontrer un potentiel suffisant tels que les ventes, la rentabilité, les perspective de croissance et la création d'emploi. Et finalement, elle doit démontrer un engagement envers la communauté de par son implication et/ou par une ou des contributions quelconques. L'entreprise doit exister et être exploitée depuis au moins deux (2) ans (2016 et 2017) sans dépasser l'âge d'éligibilité de cinq (5) ans. Une entreprise peut remporter ce prix une seule fois.

FAQ

- Entreprise privée et localisée dans la Ville de Dieppe;
- Une filiale peut seulement soumettre sa candidature sous un seul nom;
- Un franchisé localisé à Dieppe peut soumettre sa candidature même si le siège social n'est pas situé sur le territoire de Dieppe;
- Minimum d'employé n'est nécessaire pour qualifier pour un prix;
- Un finaliste d'une édition précédente peut soumettre de nouveau sa candidature.

Veillez noter que toutes les entreprises sont traitées équitablement dans le cadre du processus de sélection.

Les entreprises en nominations seront avisées afin de remplir un formulaire et mieux bénéficier de cette excellente opportunité de promotion. Les gagnants seront annoncés lors du Banquet des Entrepreneurs de la Ville de Dieppe le 22 mars 2018 au CCNB - Campus de Dieppe.

Veillez noter que le comité de sélection se réserve le droit de modifier les termes et conditions à sa discrétion, si nécessaire.

Award categories

Business Excellence Award: This award is for a Dieppe company, which has made a significant contribution to the business community. This company has an exemplary vision, managerial insight and traits that others aspire to have. It must have demonstrated success and growth in terms of expansion/diversification, sales, profitability, job creation and the physical image of the company. Its must have shown a commitment to the community through its involvement and/or contributions. The business must have been operating for at least five (5) years without interruption. A company that has already won this award can re-apply after eight (8) years.

Service Business Excellence Award: This award is for a Dieppe company, which must have demonstrated success and growth in terms of expansion, diversification and investment. Growth in sales, profitability, job creation and the physical image of the company will also be considered. The company must have been operating for at least five (5) years and must contribute to the economic development of the region through its involvement in socio-economic organizations either directly or indirectly. A company that has already won this award can re-apply after eight (8) years.

Emerging Business Award: This award is for a Dieppe company that, in its short history, has been able to build a reputation as a credible, innovative company with a promising future. It must have been successful or demonstrate sufficient potential such as sales, profitability, growth prospects and job creation. Finally, it must demonstrate a commitment to the community through its involvement and/or contributions. The company must have been operating for at least two years (2016 and 2017) without exceeding the eligibility age of five years. A company can only win this award once.

FAQ

- Private business located in the City of Dieppe;
- A branch can only apply under one name;
- A franchisee located in the Dieppe territory may apply even if the head office is not in the Dieppe territory;
- No minimum number of employees is required to qualify for a prize;
- A finalist from a previous edition may resubmit.

All companies are treated equitably as part of the selection process.

Nominated companies will be asked to complete a form in order to better benefit from this great promotion opportunity. The winners will be announced at the City of Dieppe Entrepreneurs Banquet on March 22, 2018 at CCNB – Campus de Dieppe.

Please note that the Selection Committee reserves the right to modify the terms and conditions at its discretion, if necessary.